

— C. F. T. C. —

FÉDÉRATION FRANÇAISE des SYNDICATS PROFESSIONNELS de l'INDUSTRIE TEXTILE

SIÈGE SOCIAL: 39, RUE HENRI-CARRETTE -- ROUBAIX

TÉLÉPHONE 364-51

Circulaire Fédérale N° 100

Le 4 Janvier 1936

UNE TOURNÉE DANS LE SECTEUR DE LA SOIERIE

Du 30 Novembre au 10 Décembre inclus, une importante tournée a été réalisée par Louis BLAIN dans les départements de la Loire, du Rhône et de l'Isère. Quinze réunions, de nombreuses visites, voilà un tableau de chasse assez intéressant.

Cette tournée arrivait à point nommé. L'enquête ouverte au sujet d'une entente professionnelle dans la Soierie se terminait. On sait qu'elle ne put aboutir à un résultat favorable, faute de quelques voix patronales.

Nous pouvions ainsi sur place en examiner, avec nos militants, la suite par un redoublement d'activité syndicale.

Une leçon est à recueillir en vue d'autres tournées. Pour donner ses fruits, une tournée de propagande doit être faite au moment où les circonstances la démontrent opportune.

Dès lors, les résultats au point de vue documentation et portée générale peuvent en être très sérieux. Dans des conditions analogues, nous voulons bien en entreprendre d'autres.

LA VIE D'Arthur HOUTE

Une élégante brochure : "Un ouvrier chrétien, Arthur HOUTE 1875-1935" vient d'être éditée. L'unité 3 F.- Par dix : 2,50 -Par Cent : 3 F.- Passer les commandes au Secrétariat Social de Roubaix-Tourcoing, 130 rue du Blanc-Seau à Tourcoing -Compte chèque : Secrétariat Social de Roubaix-Tourcoing 481 81 Lille.

L'exemple d'Arthur HOUTE par cette brochure est le meilleur livre d'initiation et de propagande qui puisse être mis entre les mains de nos militants.

PROJET DE BUDGET 1936

Ci-après, nous donnons un projet de budget pour l'année 1936.

Nos correspondants pourront voir la modicité des postes dépenses. Cette modicité des dépenses ne peut être obtenue que par la combinaison du travail administratif de la Fédération avec celui de l'Union Locale des Syndicats Libres de Roubaix-Tourcoing, mais il est certain que cette dernière organisation supporte en partie des frais qui, normalement, ne lui incombent pas.

D'autre part, l'on peut se poser la question de savoir si la Fédération ne devrait pas jouir d'une plus large assise financière. Quoi qu'il en soit, le Congrès Fédéral aura à examiner cette question et à prendre les décisions qu'il jugera nécessaires.

A nos Syndicats, nous demanderons que les cotisations fédérales pour 1936 soient payées le plus rapidement possible, car le budget de notre Fédération est modeste, aussi payer vite c'est lui rendre un grand service.

Des Syndicats ont pris la bonne habitude de songer à régler leurs cotisations dès Janvier, c'est une pratique que nous voudrions voir se généraliser.

Merci d'avance à ceux qui voudront bien répondre à cet appel.

Le Trésorier : François DECORNET.

FEDERATION FRANCAISE DES SYNDICATS PROFESSIONNELS DE
L'INDUSTRIE TEXTILE
=====

PROJET DE BUDGET POUR L'ANNEE 1936

=====

RECETTES

Cotisations Fédérales
13.000 à 0,75 = 9.750.--

=====

A amortir déficit ancien 153,40

Timbres - Téléphone 500.--

Papeterie 500.--

Cotisations Internationales ... 1.800.--

Salaires 4.800.--

Voyages 2.000.--

=====

9.753,40

=====

— C. F. T. C. —

FÉDÉRATION FRANÇAISE des SYNDICATS PROFESSIONNELS de l'INDUSTRIE TEXTILE

SIÈGE SOCIAL : 39, RUE HENRI-CARRETTE -- ROUBAIX

TÉLÉPHONE 364-51

Circulaire Fédérale N° ICI

ROUBAIX, le 28 Janvier 1936

UNE ENQUÊTE SUR LES SALAIRES

Le Bureau de la Fédération Textile, au cours de sa réunion du samedi 18 Janvier, a décidé d'ouvrir une nouvelle enquête sur les salaires pratiqués dans nos différents centres textiles.

Le Bureau Fédéral insiste sur la haute portée de cette enquête. En ce moment des baisses de salaires importantes s'établissent un peu partout au cours de plusieurs conflits nos militants éprouvent quelques difficultés pour le maintien des salaires en raison des baisses supportées ailleurs, il convient de leur donner toute documentation utile pour qu'ils puissent défendre les salaires.

L'enquête serait vraiment incomplète si elle ne portait pas également sur les conditions de travail. Il convient de nous signaler l'augmentation des broches surveillées, du nombre de métiers conduits, de machines menées, en un mot tout ce qui est nécessaire pour apprécier le développement de la production ouvrière en regard des salaires payés.

Nous vous adressons sous ce pli, à titre d'indication, les questionnaires envoyés à chaque Syndicat et Section Syndicale de la région de Roubaix-Tourcoing-Halluin.

La Fédération ne pouvant être parfaitement au courant des diverses catégories professionnelles de votre centre, le tableau établi pour la région de Roubaix-Tourcoing peut vous servir d'indication, il vous appartiendra de dresser des tableaux analogues aussi complets que possible. Aux centres qui déjà précédemment ont répondu à une autre enquête, nous adressons dans le même esprit indicatif un exemplaire de leurs réponses.

Il serait parfaitement inutile de nous répondre par l'indication des tarifs payés, ces tarifs ne sont pas intelligibles pour la Fédération, il s'agit de spécialités locales que nous ne pouvons que difficilement apprécier. Il convient, au contraire, de nous indiquer les salaires moyens gagnés à l'heure par des travailleurs également moyens; il faut donc traduire les tarifs en salaires gagnés, ainsi la démonstration devient très claire.

Nous attacherons le plus grand prix à recevoir les résultats de cette enquête pour le 1er Mars au plus tard. Cette enquête, en effet, sera dépouillée au cours du Congrès Fédéral qui se tiendra le Samedi 30 Mai.

Autres Questions

Par la même occasion, nous vous demandons de bien vouloir, si vous ne l'avez fait encore, régler les cotisations fédérales (0,75 par membre), en vous servant uniquement du compte chèques : BLAIN 275 95 Lille.

D'autre part, si vous désiriez voir étudier quelque question au Congrès Fédéral, nous vous prions de nous l'indiquer avec les réponses à l'enquête.

Sincères remerciements,

Le Secrétaire Général :

Louis BLAIN.

ETUDE DES SALAIRES
DANS L'INDUSTRIE TEXTILE DE ROUBAIX-TOURCOING & ENVIRONS

PEIGNAGES

	<u>SALAIRE MOYEN</u> <u>HORAIRE 1914</u>	<u>SALAIRE MOYEN</u> <u>HORAIRE 1936</u>
TRIAGE	(Trieurs
	(Trieuses
	(Telquelleurs
TEINAGE	(Laveurs
	(Sècheurs
CARDES	(Garnisseurs
	(Déboureurs
	(Dégorgeurs
	(Brouetteurs
	(Cardeurs
	(Bobineuses
PEIGNEUSES	{ Peigneuses
	{ Préparation
LISSAGE	{ Lisseuses
	{ Finisseuses
HOMMES D'EQUIPE	{ Chefs d'équipe
	{ Hommes de peine

REMARQUES concernant le développement de la production ouvrière :

SECTION SYNDICALE :

A renvoyer pour le 1er Mars 1936

ETUDE DES SALAIRES
DANS L'INDUSTRIE TEXTILE DE ROUBAIX-TOURCOING & ENVIRONS

FILATURES DE LAINE

SALAIRE MOYEN
HORAIRE
1914

SALAIRE MOYEN
HORAIRE
1936

Fileurs
Rattacheurs
Bâcleurs
Hommes de peine
Soigneuses de continu
" de préparation
Bobineuses
Dévideuses

FILATURES DE COTON

Fileurs
Rattacheurs
Bâcleurs
Hommes de peine
Soigneuses de continu
" de préparation
Bobineuses
Dévideuses

FILATURES DE CARDE

Fileurs
Rattacheurs
Mélangeurs
Bâcleurs

REMARQUES concernant le développement de la production ouvrière :

SECTION SYNDICALE :

(A renvoyer pour le 1er Mars 1936)

ETUDE DES SALAIRES
DANS L'INDUSTRIE TEXTILE DE ROUBAIX-TOURCOING & ENVIRONS

PREPARATION DE TISSAGE - TISSAGE & FINISSAGE
=====

	<u>SALAIRE MOYEN</u> <u>NORAIRE</u> 1914	<u>SALAIRE MOYEN</u> <u>NORAIRE</u> 1936
Ourdisseurs
Ourdisseuses
Encolleurs
Aide- Encolleurs
Rentreurs
Donneurs de Fils
Broyeurs
Tisserands , Robe
" Draperie
" Tapis
Piqûrières
Visiteuses
Eplucheuses

TEINTURERIES- APPRÉTS

Ouvrier spécialisé
" non spécialisé
Manœuvre

REMARQUES concernant le développement de la production ouvrière :

SECTION SYNDICALE :

A renvoyer pour le 1er Mars 1936

— C. F. T. C. —

FÉDÉRATION FRANÇAISE des SYNDICATS PROFESSIONNELS de l'INDUSTRIE TEXTILE

SIÈGE SOCIAL: 39, RUE HENRI-CARRETTE -- ROUBAIX

TÉLÉPHONE 364-51

Circulaire Fédérale N° 102

Le 29 Février 1936

POUR LE CONGRÈS FÉDÉRAL

Le Congrès de la Fédération Textile se tiendra le SAMEDI 30 MAI veille du Congrès Confédéral.

En raison de la situation critique que traverse le textile dans plusieurs régions et l'orientation nouvelle que peuvent prendre les problèmes économiques après les élections législatives, notre Congrès doit marquer une importance toute particulière.

Nous vous saurions gré de nous faire connaître, aussitôt que possible, les questions que vous désirez porter à l'étude du Congrès Fédéral.

D'ores et déjà, nous vous signalons, indépendamment du rapport moral et du rapport financier, le dépouillement de l'enquête sur les salaires.

À ce jour, malgré notre demande en date du 28 Janvier, la très grande majorité de nos Syndicats n'a pas répondu aux questionnaires adressés, portant comme date limite le 1er Mars. Nous vous demandons de nous répondre de toute urgence.

Comment pourrions-nous vous documenter le jour où vous nous demanderez des renseignements en matière de salaires et de conditions de travail, si vous-même n'avez pas pris la peine de nous renseigner en temps opportun.

Quelques Syndicats particulièrement actifs, tenant compte des besoins de la Fédération et de la modicité de la cotisation fédérale, ont voulu régler très rapidement leurs cotisations pour l'année 1936. Nous vous demandons d'imiter de toute urgence un geste aussi louable en nous adressant également vos cotisations (0,75 par membre - Compte Chèques : BLAIN 275 95 LILLE).

Souvenez-vous du proverbe : "Qui donne vite, donne deux fois". En payant de suite vos cotisations, nous serons moins tentés de demander qu'elles soient doublées pour nous mettre au niveau ou à peu près des autres Fédérations de la C.F.T.C.

Sincères remerciements,

Le Secrétaire Général :
Louis BLAIN.

— C. F. T. C. —

FÉDÉRATION FRANÇAISE des SYNDICATS PROFESSIONNELS de l'INDUSTRIE TEXTILE

SIÈGE SOCIAL: 39, RUE HENRI-CARRETTE -- ROUBAIX

TÉLÉPHONE 364-51

Circulaire N° 103

Le 25 Mars 1936

LE CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION TEXTILE

Le Samudi 30 MAI, nous tiendrons le Congrès de la Fédération Textile.

Des raisons très sérieuses : la crise dans l'Industrie Textile, le problème des salaires, les tentatives d'Ententes professionnelles dans les branches de la Scierie et du Coton, sans parler des éventualités ouvertes par une nouvelle législation, donneront à notre Congrès un intérêt capital.

Dès à présent, nous demandons à tous nos syndicats d'envoyer des délégués à notre Congrès.

Que de suite l'on prenne toutes dispositions pour réunir les fonds nécessaires. Dans certaines villes et départements, des subventions spéciales existent pour les Congrès. Il convient, dès à présent, de songer à établir des demandes à ce sujet.

Là, où ces subventions n'existent pas, mais où l'on possède des chances d'aboutir, il convient d'en faire aussi la demande, en s'adressant au préalable, aux personnalités capables d'appuyer cette demande.

De toutes façons, groupons les économies syndicales ou personnelles afin d'assister nombreux -et nombreuses- au Congrès.

Le Bureau Fédéral, dans sa réunion du samedi 14 Mars, a fixé provisoirement comme suit

Le Programme du Congrès :

Le Matin ~ 8 h. 1/2 ~ Réunion spéciale avec les délégués du Sud-Est consacrée au "Problème de la Scierie"

10 h. ~ Réunion pour tous les délégués :

Rapport moral, par Louis BLAIN, Secrétaire-Général,

Rapport financier, par François DECORNET, Trésorier

Examen des effectifs ~Réélection du Bureau Fédéral pour l'année 1936/1937

12 h. ~ Repas en commun, 5 rue Cadet

Après-Midi ~ 2 h. :

Les Salaires minima dans le Tissage à domicile

Communication par Melle BERTHOLLON, des Syndicats Féminins du Dauphiné,

Communication par un délégué de l'Alsace

.....

Comment utiliser la loi sur les Conventions Collectives
Rapport par Melle BERTHOLLON, des Syndicats Féminins du Dauphiné

3 h.30- Allocution de Clôture, par Marius MERÉY, Président de la Fédération
3 h.45- Soirée Libre

Le Congrès se tiendra sans doute salle du Petit Journal.-

Frière de nous faire parvenir au plus tôt les remarques que le programme provisoire du Congrès pourrait comporter.

NOTRE ENQUÊTE SUR LES SALAIRES

La plupart des Centres Textiles a répondu à notre enquête sur les salaires. Déjà les travaux sont prêts pour la polycopie. Nous demandons instamment aux différents syndicats qui n'auraient pas répondu encore à l'enquête de le faire sous peu de jours, de façon à pouvoir effectuer un travail d'ensemble qui sera adressé avec la prochaine circulaire.

LE COIN DU TRESORIER

A ce jour, les syndicats suivants ont payé leurs cotisations :

Syndicat Textile de SEDAN	Syndicat Textile de CASTRES
" " de COURS	" Féminin " "
" " de TARARE	Syndicat du DAUPHINE
" " de L'ISÈRE	" Textile d' HALLUIN
" de St LAURENT S/ SEVRE	" " de LILLE
" Travailleurs ROUBAIX/TOURCOING	" " d' AMPLEPUIS
" Ouvrières " "	

Frière aux retardataires de s'acquitter au plus tôt, afin d'éviter des remarques au Congrès.

MORT DE Mademoiselle VINCENT SECRÉTAIRE-GENÉRALE DES SYNDICATS FÉMININS DE LA LOIRE

La Fédération Textile prend part au deuil des Syndicats Chrétiens de la Loire péniblement atteints par la mort de Mademoiselle VINCENT, Secrétaire-Générale des Syndicats Féminins de la Loire.

Dès la création de la Fédération Textile, Mademoiselle VINCENT a fait partie du Bureau Fédéral. Elle est restée sans cesse en étroite collaboration avec la Fédération Textile et a toujours fait preuve d'un remarquable esprit confédéral.

La place nous manque ici pour rappeler toute sa carrière d'apostolat et d'organisation syndicale. Nos amis auront trouvé dans différents journaux des articles rappelant la vie de la regrettée militante.

Nous demandons que chacun ait dans ses prières un souvenir pour Mademoiselle VINCENT.

Le Secrétaire-Général :
Louis BLAIN.

— C. F. T. C. —

FÉDÉRATION FRANÇAISE des SYNDICATS PROFESSIONNELS de l'INDUSTRIE TEXTILE

SIÈGE SOCIAL: 39, RUE HENRI-CARRETTE -- ROUBAIX

TÉLÉPHONE 364-51

Circulaire N° 104

Le 29 Avril 1936

LE XV^e CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION TEXTILE

Nous célébrons cette année le XV^e anniversaire de la Fédération. C'est une occasion pour nous d'attacher une importance toute spéciale à notre Congrès; c'est pourquoi nous vous invitons à envoyer des délégués nombreux à cette importante manifestation qui se tiendra le Samedi 30 Mai 1936, Salle du "Petit Journal" rue Cadet à Paris.

PROGRAMME DU CONGRÈS

- Le Matin : à 8 h.1/2 - Réunion spéciale avec les délégués du Sud-Est, consacrée au problème de la Scierie.
à 10 h. - Réunion générale pour tous les délégués
Rapport moral par Louis BLAIN, Secrétaire Général
(Situation des effectifs, Activité professionnelle, Enquête sur les salaires)
Rapport financier par François DECORNET, Trésorier,
Réélection du Bureau Fédéral pour l'Année 1936-1937
à 12 h. - Repas en commun au Restaurant Coopératif, 5 rue Cadet.
- Après-Midi : à 2 h.1/4 - "Les Salaires Minima dans le Tissage à domicile", Communication de Melle BERTHOLLON des Syndicats Féminins du Dauphiné,
-Communications par les délégués des différentes régions,
à 3 h. - "Comment utiliser la loi sur les Conventions Collectives", Rapport par Melle BERTHOLLON, des Syndicats Féminins du Dauphiné,
à 3 h.45 - Allocution de clôture par Marius MERÉY, Président de la Fédération,
à 4 h. - Soirée libre

N.B.- Les Syndicats sont priés de faire parvenir à la nom de leurs représentants au Congrès, au siège de la Fédération : 39 rue Henri-Carrette à ROUBAIX pour le 25 Mai au plus tard.
Pour les Chambres qui seraient à retenir, prière de s'adresser à la C.F.T.C. ou de s'informer par des moyens personnels.

NOTRE ENQUÊTE SUR LES SALAIRES

Nous vous adressons sous ce pli le résultat de notre enquête sur les salaires dans les différents centres textiles.

Nos Syndicats apprécieront certainement l'effort considérable réalisé par la Fédération pour leur fournir une documentation si variée et aussi abondante et nos Commissions Syndicales feront sûrement le meilleur usage de ces renseignements; nous leur demandons de les étudier dans les réunions de Commissions et au cours des assemblées professionnelles.

Les résultats de cette enquête seront également discutés le Samedi 30 Mai après le rapport moral présenté par notre camarade Louis BLAIN.

LE COIN DU TRÉSORIER

A la liste publiée dans notre circulaire du 25 Mars, nous avons le plaisir d'ajouter les Syndicats suivants ayant payé leurs cotisations :

Syndicat Textile de TROYES (les deux Syndicats)

" " de ROMILLY S/ SEINE

" " de NANCY

Syndicat Textile de ROUEN - Syndicats Féminins de LA LOIRE

Quelques Syndicats seulement n'ont pas encore réglé leurs cotisations, prière de nous les adresser pour le 25 Mai au plus tard afin de pouvoir participer au Congrès dans des conditions régulières.

Le Secrétaire Général :

Louis BLAIN.

— C. F. T. C. —

FÉDÉRATION FRANÇAISE des SYNDICATS PROFESSIONNELS de l'INDUSTRIE TEXTILE

SIÈGE SOCIAL: 39, RUE HENRI-CARRETTE -- ROUBAIX

TÉLÉPHONE 364-51

Circulaire N° 106

Le 5 Juin 1936

NOTRE XV^e CONGRES FEDERAL

Afin de donner une physionomie assez détaillée du Congrès, nous complétons ici les renseignements d'ordre général qui sont publiés dans la presse confédérale et tout particulièrement dans le Nord Social.

DISCUSSION DU RAPPORT MORAL

Les délégués du Sud-Est ont signalé la nécessité de l'établissement d'un comité de la rayonne. Cette industrie étant particulièrement importante dans le sud-est, nos amis de cette région sont invités à établir ce comité de la Rayonne.

La discussion fait ressortir combien il serait nécessaire d'établir également des comités de la bonneterie, du coton et de la soie artificielle.

À ce sujet, notre ami Louis BLAIN fait remarquer qu'une action fédérale poursuivie dans toute son ampleur nécessiterait la libération d'un secrétaire permanent uniquement pour la Fédération Textile. Or, il est évident qu'une telle charge pour la Fédération viendrait changer complètement le budget fédéral; rien ne permet actuellement de prévoir une telle charge. La Fédération Textile suit, dans toute la mesure du possible, les événements professionnels, mais on ne peut lui demander un travail qui absorberait complètement l'activité d'un secrétaire permanent, si cette création était établie.

Le projet d'une affiche fédérale "Pour combattre le chômage dans le Textile" est ensuite discuté.

Un échange de vues a lieu au sujet des Quarante Heures. L'un de nos amis propose les Quarante heures avec maintien des salaires, Louis BLAIN répond que pour les salaires trop dépréciés, les Quarante heures devraient être obtenues avec augmentation des salaires, mais que cependant, il peut se produire pour différentes catégories, que certains salaires ne seraient pas haussés de 20 % par l'établissement des Quarante heures. Il considère plus exact la mention : "garantie de salaires", car les Quarante heures devraient assurer des garanties en matière de salaires, sous peine de voir ceux-ci bouleversés, même s'il y avait augmentation des salaires à l'application de la loi, avantage qui pourrait ensuite être retiré.

LE RAPPORT FINANCIER

L'exercice 1935 conserve un léger déficit, mais la plus grande partie du déficit des années précédentes est étointe.- Il faut remarquer cependant que, si le budget s'équilibre à peu près, c'est que l'Union Locale de Roubaix-Tourcoing participe aux frais de secrétariat et d'administration sur son propre budget et dans une mesure assez large. Cette situation est tout à fait anormale et il faut la faire disparaître progressivement. Il est décidé que les frais actuellement fixés à 400 francs par mois seront portés à 500 Frs à partir de Juillet prochain.

La cotisation de Un Franc est envisagée, aucune décision n'est prise cependant. Louis BLAIN déclare que, si la cotisation confédérale était augmentée l'année prochaine, il faudrait relever sensiblement la cotisation fédérale, de façon à ne pas se trouver les années suivantes devant des difficultés telles qu'un nouvel effort apparaîtrait comme impossible.

ELECTIONS DU BUREAU FEDERAL

Le Bureau Fédéral est composé de la façon suivante pour 1936-1937 : Mesdemoiselles COTTIN - LEPAGE .- Nos amis : Marius MERÉY - Charles HARTMANN- Camille BILGER- Albert MYNGERS - François DECORNET et Louis BLAIN.

NOTRE AFFICHE FEDERALE

Nous adresserons aux syndicats qui ne nous ont pas passé commande, par pli spécial, un exemplaire de notre affiche. Celui-ci a obtenu grande faveur déjà de la part d'un bon nombre de nos syndicats.

Nous tenons ces affiches à la disposition de nos différents syndicats au prix de Un franc l'exemplaire. Les commandes s'élevant à 15 affiches au minimum pourront porter l'adresse des sièges où les adhésions sont reçues. Nos camarades sont invités à nous indiquer quel est l'adjectif qui doit suivre le nom syndicats (libres, professionnels, chrétiens) -

Prière de payer le montant des affiches commandées au compte chèques: BLAIN 275 95 LILLE.

Le Secrétaire Général à
Louis BLAIN.

— C. F. T. C. —

FÉDÉRATION FRANÇAISE des SYNDICATS PROFESSIONNELS de l'INDUSTRIE TEXTILE

SIÈGE SOCIAL: 39, RUE HENRI-CARRETTE -- ROUBAIX

TÉLÉPHONE 364-51

Circulaire N° 107

Le 12 Juin 1936

LA FEDERATION TEXTILE ET LES EVENEMENTS ACTUELS

Nous avons laissé en suspens notre circulaire N° 106, afin de pouvoir donner des consignes utiles en raison des événements actuels.

Ces consignes ne sont autres que celles données par la C.F.T.C. dans sa circulaire à tous les syndicats.

Nous recommandons en outre à tous nos syndicats textiles, d'étudier les revendications de leur industrie, en s'inspirant des directives déjà fixées par la Fédération Textile en matière de salaires, de travail par équipes, de travail de nuit, etc... Ne pas oublier d'exprimer au moins des voeux rendus publics par la presse, en faveur de l'amélioration des allocations familiales, compte tenu de la présence de la mère au foyer.

Nous demandons à tous nos syndicats de nous interroger d'urgence, si besoin en est, sur l'attitude à tenir. L'action de nos syndicats, en matière de revendications, ne doit pas être telle qu'elle détermine des grèves ou des occupations d'usines là où le travail est maintenu. Il convient cependant d'intervenir avec la plus vive insistance auprès des groupements patronaux pour que des pourparlers soient engagés immédiatement en vue de la mise au point d'un cahier de revendications.

NOTRE AFFICHE FEDERALE

Il est évident qu'en raison des circonstances actuelles, notre affiche fédérale est dépassée par les évènements. Elle pourrait constituer un réel péril en différentes régions où le travail est actuellement maintenu, et déterminer toute une campagne de grève ou d'occupation d'usines.

Nous annulons par conséquent toutes les commandes qui nous ont été passées. Nous verrons plus tard si une affiche nouvelle peut être éditée par la Fédération.

Le Secrétaire Général :
Louis BLAIN.

— C. F. T. C. —

FÉDÉRATION FRANÇAISE des SYNDICATS PROFESSIONNELS de l'INDUSTRIE TEXTILE

SIÈGE SOCIAL: 39, RUE HENRI-CARRETTE -- ROUBAIX

TÉLÉPHONE 364-51

Circulaire N° 108

Le 9 Juillet 1936

LES QUARANTE HEURES DANS L'INDUSTRIE TEXTILE

Le Journal Officiel du 30 Juin 1936 ouvre une enquête sur les conditions d'application des Quarante Heures dans l'Industrie Textile. Nous vous remettions inclus copie de la circulaire ministérielle aux organisations ouvrières et patronales à ce sujet.

Nous demandons à toutes nos organisations syndicales de nous faire connaître pour le 15 courant, leur opinion sur la manière d'appliquer les Quarante Heures dans leur industrie. Il y a lieu de noter dans quelle mesure on pourrait faire usage des heures supplémentaires ou des heures de dérogation. Il est utile de consulter à ce sujet le décret d'Administration publique concernant les Huit Heures dans le Textile, qui a pris date le 12 Décembre 1919.

Il est bon également de s'inspirer de la proposition de loi de la C.F.T.C. à cet égard, comme aussi de la pratique des Quinze jours de congés payés.

Nous demandons à nos Groupements des Syndicats Textiles du Sud-Est, Alsace, etc... de nous adresser une réponse commune.

Levant répondre pour la fin du mois, il est essentiel de pouvoir collationner les réponses des différents syndicats pour le 15 Juillet.

CONVENTION COLLECTIVE

Pour répondre à certaines demandes, nous vous communiquons un projet de Convention collective tel qu'il nous a été fourni par la C.F.T.C. Les articles 3-4 et 5 doivent être particulièrement étudiés par nos Syndicats. C'est à eux seuls qu'il appartient d'envisager dans leurs secteurs les modalités de salaires, de délais-congés et d'apprentissage. Nous leur demandons de faire à ce sujet, notamment au point de vue des salaires un travail aussi clair et aussi complet que possible. Les sources de difficultés viendront surtout de là, il faut éviter des conflits futurs en prévoyant d'avance tous les points possibles de friction.

Le Secrétaire Général :
Louis BLAIN

— C. F. T. C. —

FÉDÉRATION FRANÇAISE des SYNDICATS PROFESSIONNELS de l'INDUSTRIE TEXTILE

SIÈGE SOCIAL: 39, RUE HENRI-CARRETTE -- ROUBAIX

TÉLÉPHONE 364-51

Circulaire N° 109

Le 25 Juillet 1936

UNE REUNION DU BUREAU FEDERAL

Samedi dernier, 18 Juillet, le Bureau Fédéral s'est réuni sous la présidence de Marius MERÉY, avec la présence du Docteur THIELE d'Alsace, Alexis DELORME de Lyon, Mademoiselle LEPAGE, de Rouen, Louis BLAIN de Roubaix-Tourcoing.

Il a été enregistré la création de nombreux syndicats nouveaux en même temps qu'un accroissement considérable des effectifs.

Le Bureau Fédéral s'est attaché à l'étude de la réponse à adresser au Ministère du Travail concernant l'application des Quarante Heures dans l'Industrie Textile. Nos Syndicats trouveront ci-joint copie de cette réponse; ils pourront s'en inspirer, dans la mesure où ils le jugeront utile, pour préparer leur réponse qu'ils sont priés d'envoyer pour le 31 Juillet au plus tard au Ministère du Travail, 127 rue de Grenelle à Paris.

UNE SITUATION NOUVELLE

D'après les prévisions, les effectifs de la Fédération Textile seront prochainement triplés; cette avance inattendue pose des problèmes nouveaux devant la Fédération, une tâche considérable de documentation, de visites et de propagande devra être remplie. Dans ces conditions, la Fédération Textile devra être dotée d'un secrétaire semi-permanent et un service administratif suffisant devra être organisé. La combinaison des services fédéraux avec ceux de l'Union Locale de Roubaix-Tourcoing permettra de remplir cette tâche à moindres frais et dans les meilleures conditions.

Il reste pourtant que des ressources suffisantes doivent être trouvées. Le Bureau Fédéral a admis le principe d'une cotisation à Un Franc par an et par membre à partir du 1er Janvier 1937; cette cotisation qui demeurera fort modeste permettra semble-t-il de faire face au travail beaucoup plus considérable qui se pose dès à présent.

Nos Syndicats se doivent de relever leurs cotisations là où elles sont insuffisantes; à l'heure où les salaires augmentent, les syndiqués doivent également fournir à leurs Syndicats les ressources indispensables. Le Bureau Fédéral estime qu'une cotisation syndicale de Trois Francs par mois et par membre constitue un strict minimum dans les conditions actuelles.

Pour faire admettre régulièrement la nouvelle cotisation et envisager l'ensemble de la situation, le Bureau Fédéral prévoit la tenue d'un Congrès extraordinaire qui pourrait avoir lieu par exemple dans le cours d'Octobre prochain.

Nous croyons rendre service à nos Syndicats en leur adressant un projet de Convention collective qu'ils trouveront sous ce pli.

Le Secrétaire Général :
Louis BLAIN

— C. F. T. C. —

FÉDÉRATION FRANÇAISE des SYNDICATS PROFESSIONNELS de l'INDUSTRIE TEXTILE

SIÈGE SOCIAL: 39, RUE HENRI-CARRETTE -- ROUBAIX

TÉLÉPHONE 364-51

Circulaire N° 110

Le 10 Août 1936.

LES CONVENTIONS TEXTILES & LES SALAIRES.

Les enquêtes menées à ce jour par la Fédération Textile ont révélé les différences considérables de salaires réalisés en différentes régions. Notre enquête d'Avril dernier le prouve évidemment.

En ce moment, des modifications profondes s'introduisent par les Conventions Textiles. Il convient de les connaître afin de les influencer du côté fédéral et au besoin par des interventions auprès du Ministère du Travail.

Nous demandons à chacun de nos Syndicats de reprendre pour leur centre l'enquête sur les salaires que nous avons publiée en avril et de nous indiquer les nouveaux salaires actuellement pratiqués.

Il convient de nous renseigner en outre sur les propositions faites par nos syndicats en vue de l'élaboration d'une Convention collective du Travail.

En raison de la portée générale des renseignements que nous sollicitons, nous vous demandons de bien vouloir nous répondre dans un délai aussi court que possible et à tout le moins dans les prochains jours.

EFFECTIFS SYNDICAUX

Nous indiquer également les effectifs syndicaux à la date du 10 Août. Faute de mieux, nous adresser au moins des indications approximatives.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :

Louis BLAIN

— C. F. T. C. —

FÉDÉRATION FRANÇAISE des SYNDICATS PROFESSIONNELS de l'INDUSTRIE TEXTILE

SIÈGE SOCIAL: 39, RUE HENRI-CARRETTE -- ROUBAIX

TÉLÉPHONE 364-51

En raison de leur caractère, cette circulaire et les documents joints sont nettement confidentiels.

Circulaire N° III

Le 25 Août 1936

POUR VOIR CLAIR

Un travail intense de propagande se réalise à travers toute la Fédération; il importerait cependant que nos Syndicats nous renseignent sur les points indiqués par notre Circulaire 110 du 10 Août. Nous aimerais connaître quels sont les effectifs syndicaux actuels, nous donner au moins des indications approximatives.

D'autre part, il convient de nous communiquer tous les textes utiles concernant la passation de Contrats collectifs de travail.

De différents côtés on nous demande des renseignements pouvant guider particulièrement les syndicats nouveaux; or, il nous est impossible de fournir des précisions sur les salaires réclamés dans les différents centres, parce que nos syndicats ne nous informent pas suffisamment. Veuillez donc nous écrire à ce sujet.

CONVENTION COLLECTIVE

En matière de Convention, il n'y a pas de convention type à proprement parler, il y a des modèles dont on peut s'inspirer, mais il convient de les ajuster sur place compte tenu des différentes situations. Pour ce travail de documentation, nous vous soumettons ci-contre le texte du projet de Convention Textile soumis à l'examen des Organisations ouvrières par les Groupements patronaux de l'Industrie Textile de Roubaix-Tourcoing.

SALAires

Nous vous adressons également les salaires moyens actuellement pratiqués dans la région de Roubaix-Tourcoing. Sauf quelques modifications possibles, il est vraisemblable que ces salaires seront intégrés dans la nouvelle Convention, cependant les Etablissements ne réalisant pas les salaires moyens dans les différentes catégories seront amenés à pratiquer une hausse suffisante pour atteindre ces salaires moyens.-

A ces salaires, il faut en outre ajouter la majoration de 10 % qui résulte d'un accord du 9 Juin 1936

Le Secrétaire-Général :
Louis BLAIN

— C. F. T. C. —

FÉDÉRATION FRANÇAISE des SYNDICATS PROFESSIONNELS de l'INDUSTRIE TEXTILE

SIÈGE SOCIAL: 39, RUE HENRI-CARRETTE -- ROUBAIX

TÉLÉPHONE 364-51

Circulaire N° III2

Le 25 Septembre 1936

UN CONGRES EXTRAORDINAIRE DE LA FEDERATION TEXTILE

Le Bureau Fédéral réuni le Samudi 19 Septembre a estimé indispensable de tenir un Congrès extraordinaire de la Fédération Textile.

Nos syndiqués se sont accru dans des proportions considérables, des syndicats nouveaux ont été créés en diverses régions, des Conventions collectives sont passées ou sont en discussion; il importe au plus haut point d'établir le bilan des forces actuelles de la Fédération Textile, comme aussi de faire l'inventaire de son activité.

D'autre part, il faut fournir à la Fédération Textile des moyens qui sont devenus indispensables à son action.

Ce simple exposé fournit toute la matière à un Congrès extraordinaire que le Bureau Fédéral a décidé pour le Samdi 14 Novembre.

Dès à présent, tous nos Syndicats doivent s'organiser pour être présents à ce Congrès ou pour s'y faire représenter.

A titre provisoire, nous indiquons ci-dessous le programme de ce Congrès qui se tiendra en principe à la C.F.T.C., mais qui peut être reporté en cas de nécessité dans une autre salle qui serait indiquée par la suite.

Programme Provisoire

- | | |
|-------------|---|
| A 10 Heures | - Ouverture par Marius MERAY, Président
Rapport sur la situation fédérale, par Louis BLAIN, Secrétaire général.
Ensuite, communications par les représentants des différentes régions : Alsace - Vosges - Sud-Est - Normandie - Bretagne, etc.. (dès à présent, chacun de ces régions doit désigner le rapporteur chargé de la communication -cello-ci ne doit pas dépasser dix minutes de lecture) |
| Le Midi | - Repas en commun |
| A 14 Heures | - Rapport par François DECORNET, Trésorier Fédéral : Situation financière - Organisation de la propagande, de l'administration et de la documentation.
Fixation de la cotisation pour l'année 1937
Le Bureau Fédéral proposa la cotisation de Un franc par an et par membre, cette cotisation paraissant indispensable pour faire face aux besoins nouveaux. |

Nous sommes certains que chacun de nos Syndicats appréciera la hauteur portée de ce Congrès; cette journée constituera une prise de contact entre les représentants des nombreux Syndicats nouveaux.

Ce Congrès sera également une source de documentation personnelle de la plus haute valeur.

Cette Réunion permettra la mise en œuvre d'un programme d'action professionnellement d'une ampleur particulière.

Nous demandons à chaque syndicat de nous faire connaître pour le 5 Octobre les noms de leurs délégués au Congrès du 14 Novembre et à chacun des régions citées de nous indiquer le rapporteur de la communication qui les intéressera, comme il est prévu plus haut.

Le Secrétaire Général
Louis BLAIN.

— C. F. T. C. —

FÉDÉRATION FRANÇAISE des SYNDICATS PROFESSIONNELS
de l'INDUSTRIE TEXTILE

SIÈGE SOCIAL: 39, RUE HENRI-CARRETTE -- ROUBAIX

TÉLÉPHONE 364-51

Circulaire N° III3

Le 17 Octobre 1936

CONGRES EXTRAORDINAIRE
DU SAMEDI 14 NOVEMBRE 1936

PROGRAMME DEFINITIF

A 10 Heures - Ouverture par Marius MEREX, Président

Rapport sur la situation fédérale, par Louis BLAIN,
Secrétaire Général

Ensuite, communications par les représentants des différents
régions : Alsace, Vosges, Sud-Est, Normandie, Bretagne, etc..

A Midi - Banquet 5 rue Cadot (10 Francs par tête)

A 14 Heures - Rapport par François DECORNET, Trésorier Fédéral :
Situation financière - Organisation de la propagande, de
l'administration et de la documentation.

Fixation de la cotisation pour l'année 1937

A 16 Heures - Discours de clôture par Marius MEREX, Président.

Les séances du Congrès se tiendront à la Fédération des
Syndicats Féminins, 35 Boulevard des Capucines

Le Secrétaire Général :
Louis BLAIN

— C. F. T. C. —

FÉDÉRATION FRANÇAISE des SYNDICATS PROFESSIONNELS de l'INDUSTRIE TEXTILE

SIÈGE SOCIAL: 39, RUE HENRI-CARRETTE -- ROUBAIX

TÉLÉPHONE 364-51

Circulaire Fédérale N° III4

Le 5 Novembre 1936

NOTRE CONGRÈS EXTRAORDINAIRE - DERNIER APPEL

Un certain nombre de syndicats ne nous ont pas fait parvenir à ce jour leur adhésion au Congrès extraordinaire de la Fédération, qui se tiendra le Samedi 14 Novembre, aux Syndicats Féminins, 35 Boulevard des Capucines à Paris.

Nous leur demandons de nous adresser les adhésions pour Mardi prochain. Nous devons indiquer le nombre de repas, et les retardataires ne pourraient assister au Banquet qui se tiendra au Syndicat des Employés, 5 rue Cadet.

Effectifs - Conventions

Pour les syndicats qui se trouveraient dans l'empêchement absolu d'envoyer une délégation au Congrès, nous leur demandons de nous faire connaître également pour Mardi au plus tard :

1^o- Quels sont leurs effectifs à la date du 1er Novembre, tout au moins à titre approximatif,

2^o- Un exemplaire des Conventions Textiles passées dans leur région.

Le Secrétaire Général :
Louis BLAIN

LE PROGRAMME DU CONGRÈS

Nous rappelons ici le programme de la journée du 14 Novembre :

A 10 heures - Ouverture par Marius MERÉY, Président

Rapport sur la situation fédérale, par Louis BLAIN, Secrétaire Général.
Ensuite, communications par les représentants des différentes régions : Alsace, Vosges, Sud-Est, Normandie, Bretagne, etc..

A Midi - Banquet, 5 rue Cadet (10 francs par tête)

A 14 heures - Rapport par François DECORNÉ, Trésorier Fédéral : Situation financière - Organisation de la propagande, de l'administration et de la documentation.

Fixation de la cotisation pour l'année 1937

Même jour délibérations de nos délégués sur les élections
Nous A 16 heures - Discours de clôture par Marius MERÉY, Président.
au Banquet qui se tiendra au Syndicat des Employés.

— C. F. T. C. —

FÉDÉRATION FRANÇAISE des SYNDICATS PROFESSIONNELS de l'INDUSTRIE TEXTILE

SIÈGE SOCIAL : 39, RUE HENRI-CARRETTE -- ROUBAIX

TÉLÉPHONE 364-51
Circulaire Fédérale N° 115

Le 23 Novembre 1936

NOTRE CONGRES EXTRAORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 1936

Nos amis trouveront dans le Nord Social en date du 29 Novembre un compte rendu assez détaillé du Congrès extraordinaire que nous avons tenu à Paris le 14 Novembre.

Nous nous bornerons ici à donner quelques précisions qui trouvent moins facilement place dans un journal.

Comités Professionnels

La Fédération Textile ayant pris une extension considérable ces derniers mois, il est indispensable pour nous d'établir des rapports réguliers avec chacune des régions intéressées.

Ces rapports qui doivent se faire par correspondance pour toutes informations utiles, demeurent sous cet aspect insuffisant. Il faut établir un contact direct avec le Secrétariat Fédéral.

Or, comme il nous est impossible de visiter tous les centres textiles, les rapports doivent s'établir surtout par des comités réunissant des représentants de chaque région.

Il convient dès lors d'organiser des comités régionaux professionnels afin d'unifier l'action syndicale. Ces comités doivent fonctionner à dates assez fréquentes; il convient d'y inviter le Secrétaire de la Fédération de temps à autre, ainsi nous pourrons nous documenter sur place sur les besoins de nos différents Syndicats d'une façon pratique et avec le minimum de temps.

Nous vous prions de nous aviser de la suite que vous pourrez apporter à ce projet.

Cotisation Extraordinaire

La Fédération Textile, depuis Juin, s'est trouvé obligé pour sa correspondance et pour l'envoi de toute documentation, à des dépenses particulièrement élevées compte tenu des faibles ressources dont nous disposions, le budget se trouvant déficitaire ce qui était inévitable.

Pour combler ledit déficit, le Congrès extraordinaire, sur proposition des participants, demande pour tous les syndiqués nouveaux ayant adhéré à nos syndicats dans la période du 1er Juin au 1er Août, une contribution extraordinaire de 0,25; nous avons voulu réduire ainsi au minimum la participation réclamée de nos Syndicats.

Exemple : Un Syndicat au 1er Juin compte 200 membres, il en compte 500 au 1er Août, il a donc à payer la cotisation exceptionnelle de 0,25 sur 300 adhérents soit une somme de 75 francs.

Prière d'adresser ce règlement au compte chèque postal : BLAIN 275 95 Lille.

Le Secrétaire Général :
Louis BLAIN.

— C. F. T. C. —

FÉDÉRATION FRANÇAISE des SYNDICATS PROFESSIONNELS de l'INDUSTRIE TEXTILE

SIÈGE SOCIAL: 39, RUE HENRI-CARRETTE -- ROUBAIX

TÉLÉPHONE 364-51

Circulaire Fédérale N° III6

Le 22 Décembre 1936

Le Bureau Fédéral réuni à Paris le samedi 19 Décembre s'est réjoui du développement considérable des effectifs de la Fédération et de la création d'un très grand nombre de syndicats nouveaux.

Cette situation appelle de toute nécessité une prise de contact entre nos différents syndicats et le secrétaire fédéral.

Il est impossible cependant de visiter tous les syndicats; dans ces conditions, le Bureau Fédéral s'est prononcé en faveur de la méthode suivante :

Les syndicats textiles sont invités à créer dans chaque région un Comité Régional textile composé de délégués des différents syndicats. - Ils signaleront cette création au siège de la Fédération et inviteront le plus rapidement possible le secrétaire fédéral à rendre visite à chacun de ces Comités.

Pour permettre une visite à tous les Comités Régionaux du Textile, on aura soin de ne pas demander la présence du secrétaire fédéral dans chaque centre pour plus de 48 heures.

Cette méthode permettra de préparer très utilement le Congrès de 1937 et de dégager en ce moment les conclusions nécessaires pour une meilleure adaptation de la Fédération Textile aux différentes tâches qui la sollicitent.

Les 40 Heures dans le Textile

Les 40 heures entreront en application dans l'Industrie Textile le 2 Janvier; malgré les délais prévus au décret d'administration publique, il ne semble pas que le Gouvernement accordera des délais, la C.G.T. s'est prononcée pour l'application générale de la loi à la date indiquée.

Il reste cependant la question des modalités d'application. Les Syndicats, en général, se prononcent pour l'application des 40 heures en cinq jours; nous pensons en effet que c'est la formule la plus pratique. Reste le choix du jour de repos supplémentaire, nous nous prononçons nettement pour le samedi pour les raisons indiquées dans la circulaire ci-jointe dont nous vous demandons de tirer parti tout en conservant à cette circulaire son caractère confidentiel.

Cotisations Fédérales

Un certain nombre de nos syndicats nous ont adressé comme il était convenu la cotisation exceptionnelle de 0,25 par membre pour faire face au déficit causé dans la caisse fédérale par les récents événements, d'autres n'ont pas répondu.

Pour les premiers, nous leur demandons de nous adresser leurs cotisations fédérales pour 1937, fixées à Un franc par membre en se servant exclusivement du compte chèques postaux : BLAIN 275 95 LILLE.

Pour les autres, ils ont à nous adresser la cotisation de 1 Fr par membre comme les premiers, avec en plus 0,25 pour les adhérents nouveaux inscrits au syndicat du 1er Juin au 1er Octobre 1936.

Nous demandons à nos Syndicats de faire un effort pour libérer immédiatement la Fédération Textile du souci des cotisations, en nous adressant les versements pour le 15 Janvier au plus tard.

Le Secrétaire Fédéral :
Louis BLAIN